

Le 13 mai 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 13 mai 2013 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Émilie Naud formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-097-05-13

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 MAI 2013

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

Aucun

Remis à une date ultérieure :

6a) Adoption du règlement d'emprunt 316-00-2013-E permettant d'utiliser les soldes disponibles des règlements d'emprunt conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2013

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-098-05-13

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2013

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 8 avril 2013 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2013

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-099-05-13

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2013

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 25 avril 2013 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assistance :

- Du tournage sur St-Marc à CJSR pour la Génération à l'œuvre;
- De l'assemblée générale de la caisse Desjardins;
- Du souper pour le festival du film à St-Casimir;
- Du brunch bénéfique pour la Fondation des services santé et sociaux;
- Du speed dating organisé par la Chambre de commerce;
- D'une rencontre pour les églises de Portneuf;
- D'une rencontre avec les pompiers, les maires pour le 911-centrale à Cap-Santé;
- D'une rencontre avec le député Jacques Marcotte.

SM-100-05-13

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles d'avril 2013 au montant de 326 032,73 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	53 481,32 \$
comptes à payer :	167 194,86 \$
09-04 :	19 416,13 \$
09-04 :	34 016,20 \$
17-04 :	5 708,51 \$
17-04 :	2 488,15 \$
25-04 :	552,26 \$
01-05 :	2 574,53 \$
01-05 :	37 312,80 \$
07-05 :	3 287,97 \$

RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2013

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 30 avril 2013 et est disposé à répondre aux questions.

SM-101-05-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT 258-07-2013 CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET L'OPÉRATION DU SERVICE MUNICIPAL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le règlement 258-07-2013 concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et d'égout avec les modifications suivantes :

ARTICLE 1

L'article 2.9 égout pluvial de l'article 2 définitions du chapitre 1: devrait se lire comme suit:

Une canalisation ou un fossé de drainage municipal destiné au transport, des eaux pluviales et des eaux souterraines.

ARTICLE 2

L'article 73 effluents dans les réseaux d'égouts pluviaux du chapitre 3 : devrait se lire comme suit :

L'article 72 s'applique aux rejets dans les réseaux d'égouts pluviaux à l'exception des paragraphes 3, 6, 7, 8 et 9.

En outre, il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égouts pluviaux;

73.1 des liquides dont la teneur en matières en suspension est supérieure à 30 mg/l ou qui contiennent des matières susceptibles d'être retenues par un tamis dont les mailles sont des carrés d'un quart de pouce de côté;

73.2 des liquides dont la demande biochimique en oxygène 5 jours (DB05) est supérieure à 15 mg/l;

73.3 des liquides dont la couleur vraie est supérieure à 15 unités après avoir ajouté quatre (4) parties d'eau distillée à une partie de cette eau;

73.4 des liquides qui contiennent les matières suivantes en concentration maximale instantanée supérieure aux valeurs énumérées ci-dessous:

- composés phénoliques: 0,020 mg/l
- cyanures totaux
(exprimés en HCN): 0,1 mg/l
- sulfures totaux
(exprimés en H₂S): 2 mg/l
- cadmium total: 0,1 mg/l
- chrome total: 1 mg/l
- cuivre total: 1 mg/l
- nickel total: 1 mg/l
- zinc total: 1 mg/l
- plomb total: 0,1 mg/l
- mercure total: 0,001 mg/l
- fer total: 17 mg/l
- arsenic total: 1 mg/l
- sulfates exprimés en S₀₄: 1500 mg/l
- chlorures exprimés en Cl: 1500 mg/l
- phosphore total: 1 mg/l

73.5 des liquides contenant plus de 15 mg/l d'huiles et de graisses d'origine minérale ou végétale;

73.6 des eaux qui contiennent plus de 2 400 bactéries coliformes par 100 ml de solution ou plus de 400 coliformes fécaux par 100 ml de solution;

73.7 toute matière mentionnée aux paragraphes 3, 6 et 7 de l'article 72, toute matière mentionnée au paragraphe 4 du présent article, toute matière colorante et toute matière solide susceptible d'être retenue par un tamis dont les mailles sont des carrés de 6mm (1/4 de pouce) de côté, même lorsque cette matière n'est pas contenue dans un liquide;

Les normes énoncées aux paragraphes 1,2,3 et 6 du présent article ne s'appliquent pas dans le cas où ces normes sont déjà dépassées dans l'eau d'alimentation, en autant que les eaux rejetées n'excèdent pas la contamination de l'eau d'alimentation.

ARTICLE 3

L'article 76 régularisation du débit du chapitre 3 : devrait se lire comme suit :

Les effluents de tout procédé dont le rejet instantané est susceptible de nuire à l'efficacité du système de traitement municipal devront être régularisés sur une période de vingt-quatre (24) heures.

De même, tout établissement déversant des liquides contenant des colorants ou des teintures de quelque nature que ce soit devra régulariser le débit de ces liquides sur vingt-quatre (24) heures.

Il est interdit de déverser des eaux pluviales à l'égout pluvial de telle façon que ces dernières sont susceptibles de provoquer le refoulement des eaux du réseau.

SM-102-05-13

EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN URBANISME ET AUX PERMIS

CONSIDÉRANT qu'après analyse du Conseil municipal de la nécessité d'avoir une inspectrice en urbanisme et aux permis;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil engage madame Diane Du Sablon comme inspectrice en urbanisme et aux permis aux conditions suivantes :

- Rémunération selon la classification 3 de la convention collective;
- Après la probation, l'inspectrice passera à la classification 4 de la convention collective.

SM-103-05-13

ENGAGEMENT : COORDONNATEURS : CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de sélection pour l'embauche des coordonnateurs au camp de jour;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Ville procède à l'engagement des coordonnateurs, pour le camp de jour, du 25 juin au 9 août 2013 :

Nom	Titre	Taux horaire/ nombre semaines
Francis Gravel	Coordonnateur	12,75 \$ / 9 semaines
Marjorie Grandbois	Coordonnatrice	12,00 \$ / 9 semaines

SM-104-05-13

VENTE D'UN TERRAIN PORTANT LE LOT #4 761 018 DU CADASTRE DE QUÉBEC AU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT la demande de Gravel fer et métaux inc. pour l'achat d'un terrain au parc industriel pour une activité de récupération de fer;

CONSIDÉRANT que cet usage ne peut se faire que dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu signature d'une promesse d'achat;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise la vente du terrain portant le lot #4 761 018 du cadastre de Québec au montant de 6 317,60 \$, taxes en sus, conditionnellement aux dispositions de la promesse d'achat signée le 15 août 2012 à Gravel fer et métaux inc.

QUE toutes conditions ou obligations des lois régissant cette activité par le demandeur soient satisfaites avec preuve à l'appui.

QUE le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-105-05-13

ENTENTE ET ACHAT DE TERRAINS : JÉRÔME BRISSON

CONSIDÉRANT l'achat d'un terrain de monsieur Jérôme Brisson à Maçonnerie Vincent Naud inc. et Construction Jean Pronovost inc. selon les minutes #8186 du notaire Éric Chevalier;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre monsieur Jérôme Brisson et la Ville pour la desserte de services publics tel que spécifié dans l'entente intitulé « Cession par monsieur Jérôme Brisson à la ville de Saint-Marc-des-Carières »;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat d'achat de terrain tel que précisé au document « Cession par monsieur Jérôme Brisson à la ville de Saint-Marc-des-Carières » en date du 10 mai 2013.

SM-106-05-13

AUTORISATION DE SIGNATURES : SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat notarié concernant les servitudes accordés à Hydro-Québec pour les phases V et VI du développement résidentiel.

SM-107-05-13

**FACTURE : PRÉPARATION D'UN PLAN DE LOCALISATION
SUR L'AVENUE DE L'INDUSTRIE : MAURICE CHAMPAGNE,
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1304-6039 au montant de 510,\$, taxes en sus, pour la préparation d'un plan de localisation sur l'avenue de l'Industrie à Maurice Champagne, arpenteur-géomètre.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #01-27200-001.

SM-108-05-13

**FACTURE : OPÉRATION CADASTRALE ET PIQUETAGE SUR
LA RUE ST-GILBERT : MAURICE CHAMPAGNE, ARPENTEUR-
GÉOMÈTRE**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1304-6027 au montant de 1 367,\$, taxes en sus, pour l'opération cadastrale et piquetage sur la rue St-Gilbert à Maurice Champagne, arpenteur-géomètre.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #01-27200-001.

SM-109-05-13

FACTURE : REFONTE DU SITE INTERNET : WEBTELECOM

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #12238 au montant de 4 840,\$, taxes en sus, pour la refonte du site internet à Webtelecom.

QUE ce montant soit pris dans les postes budgétaires #02-13000-335 (1/3), #02-62100-335 (1/3) et #02-62900-335 (1/3).

SM-110-05-13

**FACTURE : HONORAIRES PROFESSIONNELS : SUPPORT
TECHNIQUE POUR LE DÉPÔT PIQM AU PARC INDUSTRIEL :
BPR INFRASTRUCTURE INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #15032631 au montant de 2 441,81 \$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels concernant le support technique pour le dépôt PIQM au parc industriel à BPR infrastructure inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04007-711.

SM-111-05-13

POLICIERS D'UN JOUR

CONSIDÉRANT l'activité « policier(ière) d'un jour » mise sur pied par la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil décrète la semaine des policières et policiers du 12 au 18 mai 2013.

QUE le Conseil félicite les étudiants madame Léonie Blackburn et monsieur Jacob Thibault comme « policiers d'un jour » ainsi que l'agent André Lavoie de la Sûreté du Québec pour son dévouement.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-112-05-13

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h45.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.

Guy Denis, maire